



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté lors des séances du 15 décembre 2025 les règlements suivants :

Conseil	Objet
Municipal	Règlement (2025)-196-11 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville
Agglomération	Règlement (2025)-A-75-9 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération
	Règlement (2025)-A-78-11 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation

L'entrée en vigueur de ces règlements est en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 24 décembre 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe